



# VERNEVILLE

JANVIER 2013

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L

N  
°  
12



## SOMMAIRE

Mot du Maire	page 2 et 3	Repas des anciens	page 10
PLU, Haut débit	page 4	Visite du Père Noël	page 11
Chorales au diapason, Repas paroissial	page 5	Travaux	page 12 et 13
A l'école du roman, Journée du souvenir	page 6	Etat civil, Civisme	page 14
Soirée Mickael Jackson, Halloween	page 7	Relève des compteurs électriques	page 15
Bourses aux jouets, Marché de Noël	page 8	Prévention sur le monoxyde de carbone	page 16
La municipalité rencontre les associations, Saint Nicolas au Gym club	page 9	Compte rendu du conseil	page 17 à 19
		Horaires d'ouverture	page 20

## MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Au début de l'année passée, j'avais annoncé parmi les projets 2012, la réalisation de la sécurisation de la rue d'Amanvillers. C'est chose faite aujourd'hui. Un passage en écluse a été réalisé, la circulation ralentie et ainsi les piétons peuvent circuler sur un trottoir tout au long de la rue.

J'avais également évoqué la révision du POS (Plan d'occupation des sols) actuel en PLU (Plan local d'urbanisme). La commission d'urbanisme composée de Christian BLADT, Muriel CASSAT, Gilles GIRARD, Patrice THIEL et moi-même s'est réunie à de multiples reprises et en décembre dernier, une seconde réunion de concertation publique a eu lieu dans la salle socioculturelle Gabriel WATRIN. A cette occasion le PADD (projet d'aménagement et développement durable) a été présenté par Clément BONITEAU, urbaniste à l'AGURAM. Il reste encore de nombreuses heures de travail avant de finaliser le projet. Ce plan local d'urbanisme sera, s'il est adopté, un véritable outil de développement de notre commune pour les 15 prochaines années sur le plan foncier, démographique, social et économique.

Au niveau de l'intercommunalité, j'avais annoncé la volonté de Metz-Métropole d'équiper d'une offre triple-play l'ensemble des foyers de Vernéville à l'horizon 2013. Vous avez certainement tous constatés les récents travaux qui amèneront la fibre optique jusqu'au sous répartiteur situé à côté du Château. Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, vous pourrez bénéficier de cette offre si vous le souhaitez.

Concernant les transports en communs, Metz-Métropole a mis en place depuis septembre 2012 un transport à la demande appelé Proxis qui emporte un très vif succès. Mais après une première analyse, il est constaté un phénomène d'éparpillement des déclenchements pour une demande quasi individuelle et pour moitié induite par des populations scolaires qui évitent ainsi les services réguliers dédiés. Le coût du service aujourd'hui est 2,5 fois celui qui avait été estimé avant la mise en service. Il semble absolument nécessaire de procéder à une révision de l'offre de transport Proxis afin de contenir son coût mais tout en conservant une offre intéressante pour les usagers des transports en communs.

Au niveau de notre commune, il a été réalisé récemment des travaux sur l'installation du chauffage de la salle des fêtes. Ces travaux ont été subventionnés à 50% par l'Etat sur la réserve de Madame Gisèle PRINTZ, Sénatrice de la Moselle. L'élément moteur pour la réalisation de ces travaux a été Laurent KARMANN. J'espère que ces modifications amèneront un meilleur confort lors de l'utilisation de la salle des fêtes et conduiront la commune à faire des économies d'énergie. La réduction des dépenses de fonctionnement est une des priorités de la gestion communale.

Concernant les projets communaux, seuls les travaux d'électricité de l'église sont programmés en 2013 pour le moment. D'autres projets sont à l'étude et ont déjà été évoqués en commission des travaux comme la signalisation routière du village, des travaux à la mairie, la sécurisation de la rue de Batilly, la réfection du parking du cimetière. Ces travaux pourraient être programmés en 2013 et 2014 après bien sûr avoir été proposés par la commission et acceptés par les membres du conseil municipal.

Pour terminer, je vais revenir à des propos beaucoup plus généralistes.

En ces temps difficiles, nous pourrions nous poser la question de savoir si la présentation des vœux a encore un sens.



Je pense au contraire que c'est dans les périodes ardues que les mots et les intentions prennent leur sens.

Ce départ donné par l'an nouveau doit être un élan vers de nouvelles espérances si minimes soient elles pour votre famille et vos proches.

Il doit être un moment de réflexion pour songer aux plus démunis, à ceux qui souffrent de maladie et de solitude. Penser à eux est déjà leur apporter un soutien.

Il doit également traduire notre volonté de progrès et d'optimisme pour nos proches, nos emplois et notre pays afin de laisser à nos enfants un monde plein d'avenir.

*Je vous souhaite en mon nom personnel  
et celui de toute l'équipe municipale  
une bonne et heureuse  
année 2013.*

Le Maire  
  
Mireille MAURY

## Le Plan Local d'Urbanisme : Son élaboration se poursuit

En chantier depuis plusieurs années, ce dossier se concrétise avec la précieuse collaboration de l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle).

En date du 21 juin 2012, une présentation du « Diagnostic » et des « Orientations Générales » du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD) a été faite auprès des Partenaires Associés au projet (Autorités Administratives et Foncières, Gestionnaires de Réseaux, Maires des Communes voisines).

En date du 3 juillet 2012, ces mêmes éléments sont présentés au Conseil Municipal.

De ces deux présentations, la Commission a pris en compte les observations formulées.

En date du 5 décembre 2012, le PADD modifié est présenté à la population au travers d'une seconde réunion de concertation publique, où chacun a pu s'exprimer sur les orientations collectives et générales du PADD.

Ces remarques seront examinées par la Commission dans la poursuite du projet.



## LE HAUT DEBIT en 2013

Les travaux préalables à l'arrivée du « Haut Débit Internet » dans la commune ont démarré. Ainsi, dans le courant de l'année 2013, les habitants pourront bénéficier d'offres « Internet Haut Débit » (incluant la télévision et le téléphone), grâce à des équipements de production de l'ADSL (Technique de communication numérique via une ligne téléphonique) au cœur du village.



Les débits seront de l'ordre de 10 à 15 Mb/s.

L'opération est financée par Metz-Métropole, dont le projet « Le Haut Débit pour Tous » vise à réduire les « Zones Blanches » sur la Communauté d'Agglomération et permettre à un maximum d'habitants du territoire, d'avoir accès à des débits Internet compatibles avec les usages actuels.

## LES CHORALES AU DIAPASON

Le 21 Octobre, les musiciens et les chorales de l' A.R.M.E.C.I, Les Men'treys, Alleluia, La Chantereyte et le Chœur d'hommes de Metz étaient invités par le Conseil de Fabrique pour une animation musicale au profit de l'église de Vernéville.  
Merci pour leur participation.



## REPAS PAROISSIAL



Le Conseil de Fabrique a organisé le dimanche 25 Novembre un repas accompagné d'une animation musicale au profit de la restauration de l'église.

Au son de l'accordéon et au fil des plats, la bonne humeur était de mise.....

## A L'ECOLE DU ROMAN

*Peu de temps après la rentrée, Mara Montebusco Gaspari a été reçue par les élèves de CM1-CM2 de l'école de Vernéville.*

*Cette auteure luxembourgeoise, qui a récemment publié Les aventures d'Igor le chat et le secret des 7 vies, a répondu aux nombreuses questions des enfants sur les différents aspects de son métier.*

*La journée s'est terminée par une séance de dédicace autour d'un verre de jus de fruits.*



## JOURNEE DU SOUVENIR

Le samedi 22 septembre a eu lieu dans notre commune une cérémonie à la mémoire des victimes de toutes les guerres organisée par le Comité du Souvenir Français. Sous la présidence de Mr LAURILLARD, cette association a une double mission : celle de conserver la mémoire des morts pour la France et celle de transmettre aux générations futures un idéal de liberté et l'amour de la patrie.



En fin de matinée, le cortège s'est dirigé vers la salle des fêtes afin de remettre les récompenses pour services donnés au souvenir français, à cette occasion Mr Roland BARRIERE a été distingué par la médaille de bronze.

Enfin, une collation a été servie à l'ensemble des participants pour clore cette matinée.

## TOUS FANS DE MICKAEL JACKSON

Le groupe JJACKSON, avec la collaboration de l'association Entrez dans la danse, a rendu un bel hommage au célèbre Roi de la Pop.

Composé de quatre danseurs, dont une Vernévilloise, le groupe a interprété les plus grands tubes de l'artiste comme par exemple Criminal ou bien Billie Jean. Thriller, Smooth.



Lors de l'entracte, l'association Entrez dans la danse a su restaurer les appétits du public venu nombreux.



### Attention !!!! les monstres arrivent...

Le 31 octobre dernier, l'association « Entrez dans la Danse » a fêté Halloween avec les enfants du village.

Les membres de l'association accompagnés de parents ont sillonné les rues à la rencontre des habitants avec des enfants déguisés en monstres, citrouilles, etc...

Ensuite tout le monde s'est retrouvé à la salle socioculturelle pour déguster une bonne soupe aux potirons, partager et échanger les butins respectifs (bonbons et sucreries).



## ***BOURSE AUX JOUETS***

Pour la deuxième année consécutive, l'Association des Parents d'Elèves « Les Enfants d'abord » a organisé une bourse aux jouets et matériel de puériculture.



Les promeneurs et les acheteurs ont pu découvrir des jeux de société, des livres, des bandes dessinées et autres trésors destinés aux plus jeunes. Cette journée a été l'occasion pour les plus petits de vider les placards avant l'arrivée du Père Noël.

Tous ont pu se retrouver autour d'un verre et d'une part de gâteau préparée pas les bénévoles de l'APE.



## ***MARCHE DE NOEL***

Cette année encore, les visiteurs étaient nombreux à arpenter les allées du marché de Noël.

Les plus organisés ont déjà commencé leurs achats, alors que les autres se contentaient de faire une petite balade.

Chacun a pu découvrir les réalisations des enfants des écoles.

Les parents, grands-parents, tatas ou nounous ont transmis aux enfants de l'école maternelle de Gravelotte leurs meilleures recettes qui ont été rassemblées dans un livre vendu ce jour. Les auteurs des recettes seront ensuite invités à venir préparer celle-ci à l'école dans le courant de l'année scolaire.



Les élèves de CP de l'école de Rezonville ont peint des Pères Noël sur des assiettes alors que les CE1-CE2 ont fabriqué des Pères Noël à l'aide de pots de fleurs et se sont essayés à la confection de saucisson au chocolat.

Les nombreux visiteurs ont également pu profiter du stand pâtisserie et buvette tenu par les parents bénévoles de l'APE.

## LA MUNICIPALITE RENCONTRE LES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, pour le bon fonctionnement de la vie associative, il est important d'établir un planning d'occupation hebdomadaire et annuel de la salle socioculturelle. Chaque association a su s'adapter pour l'intérêt du plus grand nombre.

Comme par le passé les associations villageoises bénéficient d'une occupation de salle gratuite pour leurs manifestations lucratives et d'un tarif préférentiel de 80€.



## SAINT NICOLAS au GYM CLUB

La séance de gymnastique pour nos petits licenciés a été un peu écourtée .... Saint-Nicolas oblige.

Les licenciés de l'Association se sont vu remettre des friandises par leurs animatrices, Martine et Isabelle.



## LES AINÉS A L'HONNEUR

*Comme le veut la tradition, les aînés se sont retrouvés début décembre à la salle Gabriel Watrin à l'invitation de la municipalité autour d'un bon repas.*

*Ils ont été accueillis par Mireille Maury qui a rappelé sa joie d'organiser chaque année une journée en leur honneur et qui a eu une pensée pour ceux qui ne pouvaient être présents.*



*Au cours de l'après-midi, chacun a pu profiter de chorégraphies présentées par les groupes des enfants et des adultes de l'association « Entrez dans la danse ».*

*En fin d'après-midi les doyens de l'assemblée Alice GRENOUILLET et René VERNIER ont été mis à l'honneur par la municipalité.*



*A la nuit tombée, chacun est rentré chez soi avec un présent, heureux d'avoir passé une agréable journée en bonne compagnie.*



## VISITE DU PÈRE NOËL



Dimanche 23 décembre, les enfants se sont retrouvés nombreux à la salle Gabriel Watrin pour le spectacle de Noël.

Le public a pu découvrir le nouveau spectacle intitulé « Et patati et patatrac » préparé par les Guignolo's, troupe venue de SAINTE RUFFINE.

L'histoire présente Colombine et Arlequin, lequel essaie de quitter le musée de Vernéville où il est exposé pour rejoindre l'Italie. Ce n'est qu'après bon nombre de péripéties qu'il parviendra à ses fins.



Le spectacle terminé, les enfants ont pu découvrir le Père Noël qui est venu remettre à chacun un sachet de friandises, puis partager un goûter offert par la Municipalité.

## SECURITE ET ACCESSIBILITE

La commune a fait réaliser différents travaux pour assurer les déplacements en toute sécurité.

Tout d'abord elle a procédé au remplacement des barrières de protection au niveau de l'abribus de la Grand' Rue. En effet ces dernières rongées par la rouille devenaient dangereuses pour les enfants.



L'autre amélioration consista à déposer les anciennes mains-courantes des escaliers de l'église devenues obsolètes et à les remplacer par une rampe posée de manière à épouser le nouveau parvis de l'église.

C'est l'entreprise POTAZIAK de Sainte Marie Aux Chênes qui a réalisé ces travaux.



## Travaux de la salle des associations

Cette salle présentait depuis de nombreuses années un problème de qualité acoustique et plusieurs associations ne souhaitaient plus l'utiliser en raison de cet inconvénient.

La municipalité a donc décidé de faire poser un faux plafond afin de résoudre ce problème de sonorité. Le résultat est concluant.

Ensuite, Alain Masson, agent des services techniques communaux, a réalisé des travaux de peinture. Cette salle est maintenant comme neuve et prête à accueillir diverses activités.



## Nouvelles plantations

L'entreprise Tera Paysages a réalisé les plantations dans le nouveau parterre de la rue d'Amanvillers.

La commune a profité de la présence de l'entreprise pour remplacer des plantes dans le triangle à l'entrée du village qui ne s'étaient absolument pas développées.

Vous pourrez admirer dès le printemps prochain, lavandes, rosiers, potentilles...



## Entretien de la main courante

Le Président du FC Vernéville, les entraîneurs, les joueurs et des bénévoles se sont retrouvés un samedi afin de rafraîchir la main courante du terrain d'honneur du club.



Félicitations à tous ceux qui contribuent à maintenir dans un bon état d'entretien les installations sportives et même les améliorer (terrain de football, éclairage, club house etc...).

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES :



Inès MANTOVANELLI, le 13 septembre 2012  
Baptiste MAURY, le 5 décembre 2012

## MARIAGE :



Hélène HABBAK et Thibaut DELPERIER, le 22 septembre 2012

## DECES :



Patrick DUBREUIL, le 23 septembre 2012  
Roger KARMAN, le 15 novembre 2012



## CIVISME



Il est très facile de lâcher son chien dans le village tout seul et de le laisser faire **ses besoins** sur le trottoir des voisins, la route et même sur les aires de jeux où nos enfants jouent, **de déchirer les sacs poubelles**.

Tout propriétaire doit promener son chien en laisse sous peine d'amende. Ce manque de respect d'un petit nombre de propriétaire indispose beaucoup de personnes

## TROTTOIRS

« Le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs, ce qui peut exposer à des risques d'accident les piétons devant alors s'engager sur la chaussée. En cas d'accident, les propriétaires des véhicules sont alors civilement et pénalement responsables selon l'article 121-3 du nouveau code pénal qui indique : il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui ».

La relève des compteurs électriques sur notre commune sera effectué le **mardi 12 février 2013**.

En cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par:

Internet: [www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)

Téléphone au: 0820 333 433 (0,118€ la minute)

Carte Auto-Relève

Veillez nous faciliter l'accès à votre compteur. Nous pourrons ainsi facturer vos consommations réelles et vérifier le bon fonctionnement de votre compteur.



# Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde

## Les bons gestes de prévention aussi

Données issues du site de l'Agence Régionale de la Santé ([www.ars.lorraine.sante.fr](http://www.ars.lorraine.sante.fr))

### Qu'est-ce que le Monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès.

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

**Le MONOXYDE de CARBONE,**  
gaz invisible, inodore  
mais **MORTEL**

### Quels appareils et quelles installations sont essentiellement concernés ?

Chaudières - Chauffe-eau à combustion - Poêles - Cuisinières - Cheminées et Inserts (*y compris les cheminées décoratives à l'éthanol*) - Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (*d'appoint*) - Groupes électrogènes - Pompes thermiques - Engins à moteur thermique (*voitures et certains appareils de bricolage notamment*) - Braseros et barbecues - Panneaux radiants à gaz - Convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

**La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.**

### Quels sont ses dangers ?

**Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter, car il est inodore, invisible et non irritant.**

Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire.

Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.

Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie

### Comment éviter les intoxications ?

- **Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :**
  - Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
  - Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).
- **Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :**
  - Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
  - N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement)
- **Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :**
  - Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
  - Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, etc...).
  - N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- **Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :**
  - Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...). Ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
  - Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

**Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.**

Dans ce cas :

- **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- **Appelez les secours** (Pompiers le 18).
- **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 septembre 2012:**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

## **PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOH**

Le FOMAL n'assurant plus le portage des repas à domicile l'ASSOH Restauration a accepté de maintenir ce service. Le service étant poursuivi à l'identique la somme de 0,50 € par habitant de la commune peut être reconduite. En conséquence le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 301,50 € pour l'année 2012 à l'ASSOH Restauration.

## **COTISATION P.A.I.O.**

La PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) de Metz-Campagne a pour mission d'aider et d'orienter les jeunes dans leurs recherches d'emploi. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une cotisation de 0,80 € par habitant à la PAIO de Metz-Campagne soit 482,40 €.

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Le contrat actuel venant à échéance le 31.12.2012, le conseil municipal décide de souscrire un nouveau contrat auprès de la CNP Assurances selon les modalités suivantes :

Courtier gestionnaire : SOFCAP

Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

### Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire

Taux : 6,35 %

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014.

**ET**

### Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire

Taux : 1,05 %

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014.

## **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS S'Y RAPPORTANT**

Madame le Maire informe le conseil municipal du contenu du rapport de vérification des installations électrique de l'église effectué par la société VERITAS. Ce rapport met en évidence la non-conformité de l'installation et de ce fait informe des problèmes de sécurité pouvant survenir.

Ces travaux se montent à 13 867,40 € HT soit 16 585,41 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à engager les travaux en tant que maître d'ouvrage  
Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général.

### **SUBVENTIONS 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame le Maire, vote les subventions suivantes aux différentes associations :

- \* Association « F.C.VERNEVILLE » : 915 € de fonctionnement et  
1 450 € pour l'entretien du terrain (pour à l'unanimité)
- \* Association « Gym Club Vernéville » : 915 € (pour à l'unanimité)
- \* Association « Ecole Buissonnière » : 100 € (5 pour 3 abstentions)
- \* Club des Séniors : 382 € (pour à l'unanimité)
- \* Association « Entrez dans la Danse » : 915 € (5 pour 3 abstentions)
- \* Association « Secours Populaire du Haut Plateau » : 150 € (pour à l'unanimité)
- \* « La Renaissance Paroissiale Ste Marie aux Chênes » : 40 € (pour à l'unanimité)
- \* Souvenir Français : 100 € (7 pour 1 contre)
- \* UNC Amanvillers et environs : 100 € (7 pour 1 contre)
- \* Les Restos du Cœur : 80 € (pour à l'unanimité)

- décide d'octroyer un crédit de 600 € pour l'achat de livres et projets pédagogiques à la bibliothèque municipale.

### **PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ENFANTS INSCRITS EN CENTRE AERE OU EN COLONIE DE VACANCES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'octroyer, sur présentation de la facture, une participation de 20 € par an et par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une durée minimale d'une semaine.

### **ABROGATION DE LA LOI RELATIVE A LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE**

**Le conseil municipal prend acte :**

De l'abrogation de la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

**Décide :**

De ne pas donner suite à la décision du conseil municipal du 3 juillet 2012 relative à la consultation du public, prise en application de la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Suite à l'aménagement du parvis de l'église, la rampe d'escaliers de l'église se trouve trop basse. Il est donc nécessaire d'en confectionner une autre à la bonne hauteur.

Plusieurs devis ayant été réalisés, les travaux seront confiés à l'entreprise POTASIAK KREYENBORG de Sainte-Marie-aux-Chênes pour un coût de 410 € HT soit 490,36 € TTC suite à accord du conseil municipal.

.Compte tenu de leur état de vétusté, les garde-corps situés devant l'abri-bus de la Grand Rue nécessitent un remplacement. Les travaux seront également confiés à l'entreprise POTASIAK KREYENBORG pour un coût de 1 415 € HT soit 1 692,34 € TTC suite à accord du conseil municipal.

Le maire informe qu'une manifestation patriotique aura lieu le samedi 22 septembre 2012 à Vernéville. Une messe sera célébrée à 9h00. Elle sera suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts.

### **Séance du 25 octobre 2012:**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

#### **AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE D'AMANVILLERS**

Vu le marché conclu avec l'entreprise Jean LEFEBVRE concernant les travaux d'aménagement de sécurité rue d'Amanvillers ;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux d'élargissement d'accès suite aux essais in situ de la giration des engins agricoles pour accéder à une parcelle.

#### **Le Conseil Municipal :**

Autorise le Maire à signer l'avenant au marché pour un montant de 1 527,38 € HT.

#### **AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté du Val Saint-Pierre, DECIDE de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la date d'effet de cette fusion,

#### **INTEGRATION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE CHANTRENNE » DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Vu l'avis favorable du 8 octobre 2012 rendu par la Régie HAGANIS pour l'intégration des collecteurs eaux usées et eaux pluviales de l'opération à l'inventaire général des réseaux d'assainissement

Considérant que les travaux de voirie ont été effectués conformément au permis de lotir n°05770706Y0001.

#### **Le Conseil Municipal :**

décide d'intégrer la voirie et les réseaux dans le domaine public communal des parcelles suivantes :

Parcelle section 3 n° :

351 pour 3227 m<sup>2</sup> voirie

337 pour 654 m<sup>2</sup> Bassin de rétention

autorise le Maire à signer tout document s'y afférent

# HORAIRES D'OUVERTURE

## MAIRIE

*Téléphone* : 03 87 61 81 99    *Fax* : 03 87 61 87 64

*E-mail* : [ma.verneville@west-telecom.com](mailto:ma.verneville@west-telecom.com)

### Ouverture au public :

*Mardi*        *de*    17 h 00 à 19 h 00  
*Vendredi*    *de*    17 h 00 à 19 h 00



## LA POSTE



*Lundi*                    *de*        9 h 30 à 11 h 30  
*Mardi soir*            *de*        17 h 30 à 19 h 00  
*Mercredi et Jeudi*    *de*        9 h 30 à 11 h 30  
*Vendredi*                *de*        9 h 30 à 11 h 30  
                                  *et de*    17 h 00 à 18 h 30  
*Samedi*                   *de*        10 h 00 à 12 h 00

## BIBLIOTHEQUE

*Jeudi* 17 h 30 à 19 h 30  
*Fermeture pendant les vacances scolaires*



## DECHETERIES

*Vernéville* (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)



*Lundi*            14 h 00 à 18 h 30  
*Mercredi*        9 h 30 à 18 h 30  
*Vendredi*        14 h 00 à 18 h 30  
*Samedi*            9 h 30 à 18 h 30

*Ars / Moselle* (route de Moulins, face au supermarché Match)

*Lundi, Jeudi*                    14 h 00 à 18 h 30  
*Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi*    9 h 30 à 18 h 30  
*Dimanche*                      9 h 30 à 12 h 30